

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

OBJET : Création d'emplois saisonniers

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 10/02/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

24/2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230220-24_2023-DE

Berger
Levrault

Pascale ANTHOINE expose qu'il convient de créer les postes de saisonniers suivants :

1-Pour entretenir la Plage du Colombier durant la saison estivale, il est proposé de procéder au recrutement d'adjoints d'animations 2^{ème} classe non titulaires à temps complet (prévisions 45 postes sur 15 jours pour les agents plagistes et 5 postes sur un mois pour les référents- en cas de non modification du planning).

La plage ouvrira le samedi 03 juin et fermera le jeudi 31 août 2023.

Jours d'ouverture : tous les samedis et dimanches de juin, et tous les jours de la semaine à partir du samedi 1^{er} juillet 2023.

Horaires : du lundi au jeudi de 11h à 20h en semaine et du vendredi au dimanche de 10h à 20h le week-end

2-Pour le service technique et administratif, il est proposé de procéder au recrutement de 5 postes d'agents non titulaires, pour une période de 1 mois.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 au chapitre 012.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la création d'emplois saisonniers

2°) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 au chapitre 012

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire